

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 octobre 2021 à 18 h 30  
en webdiffusion**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville – district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville – district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville – district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville – district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Claude LIZOTTE, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

**Prix de reconnaissance des bénévoles Lauréats 2021**

La mairesse de l'arrondissement, les conseillères et les conseillers présentent les lauréates et lauréats des Prix de reconnaissance des bénévoles 2021 pour les différents districts de l'arrondissement ainsi que pour la catégorie relève 13-17 ans.

---

**CA21 14 0276**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA21 14 0277****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

La mairesse Giuliana Fumagalli souhaite la bienvenue à tous à cette dernière séance du conseil avant les élections municipales des 6 et 7 novembre prochain.

Elle rappelle que les mesures sanitaires mises en place contribuent à assurer la sécurité de tous et elle encourage toutes les personnes à se faire vacciner. Cela permet entre autres d'assouplir certaines règles dans les institutions culturelles de l'arrondissement, et d'accueillir le public en plus grand nombre. La mairesse énonce les différents sujets abordés lors de la séance du conseil.

Elle fait le suivi sur différents projets en cours : les résultats préliminaires du sondage sur l'aménagement de la piste cyclable sur la rue Villeray, les travaux de transformation du passage à niveau de l'avenue Ogilvy et de la rue De Castelnau et l'inauguration du parc du Centenaire de Parc-Extension. Elle souligne la tenue de la semaine des bibliothèques publiques au mois d'octobre et mentionne l'abolition des frais de retard des usagers et usagers dans tout le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

**– Dépôt du conseiller Josué Corvil – Pétition des résidents de la 15<sup>e</sup> Avenue – Places de stationnement**

Le conseiller, Josué Corvil, dépose une pétition des résidents de la 15<sup>e</sup> Avenue relative à l'installation de deux poteaux pour personnes handicapées et concernant le manque de places de stationnement pour les résidents de cette avenue.

Il fait l'annonce des journées commémoratives du mois d'octobre et remercie l'arrondissement de son soutien financier suite au dernier tremblement de terre en Haïti. De plus, il félicite les divers acteurs du district de Saint-Michel pour leur implication dans des projets variés.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, souligne que le taux de vaccination dans le quartier de Saint-Michel est faible et encourage toutes les personnes à se faire vacciner. Il fait la mention de divers dossiers d'importance en cours à l'arrondissement : l'installation de dos d'âne devant l'école Saint-Mathieu, la création d'une société commerciale dans le secteur du Petit-Maghreb, la fermeture de la 23<sup>e</sup> Avenue en lien avec les travaux du SRB sur le boulevard Pie-IX et la Journée internationale des personnes âgées. Il rappelle quelques chantiers en cours : l'aménagement de la piste cyclable sur la 1<sup>re</sup> Avenue, la réfection de la chaussée de la rue Papineau entre les rues Everett et Jarry, la construction des stations sur le boulevard Pie-IX et la mise en service du réservoir Rosemont. Il invite ainsi les personnes à s'abonner au service Avis et alertes de la Ville de Montréal afin de connaître les dates des coupures d'eau ou encore au 3-1-1 pour faciliter la gestion des plaintes.

La conseillère, Mary Deros, annonce qu'elle déposera, lors de la séance, d'une motion visant la propreté au sein de l'arrondissement. De plus, elle souhaite la mise en place d'une meilleure coordination des travaux afin d'améliorer les déplacements.

La conseillère, Rosannie Filato, explique que la pandémie de COVID-19 a exacerbé la pénurie de main d'œuvre dans le domaine des sauveteurs et moniteurs, causant ainsi une baisse de l'offre de cours de natation. Des actions sont posées pour encourager les jeunes à s'inscrire à des formations en sauvetage. Elle énonce les dossiers sur lesquels elle a contribué lors de son mandat.

Tour à tour, les membres du conseil remercient les citoyens de la confiance accordée au cours des quatre dernières années. Ils soulignent aussi le travail et l'implication de tout le personnel de l'arrondissement. Un remerciement tout spécial est adressé à la conseillère Rosannie Filato, dont le leadership et le côté rassembleur sont soulignés par la mairesse et ses collègues conseillères/conseillers.

---

**10.06 - Période de questions du public**

À 19 h 40, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 5 octobre à 10 h.

Lesley Selwood	Plantation d'arbres
Collectif #OnNeLaissePersonneDerrière	Démantèlements de campements
Céline Brosse	Contrôle animalier - pigeons
Anne Boesch	Apaisement de la circulation - Dos d'âne - École Saint-Mathieu
Martin Lessard	Apaisement de la circulation - 19 <sup>e</sup> Avenue
Christiane Deschênes	Vignettes stationnement - Secteur du CLSC Villeray
Lucie Godin	Déplacement de la zone de vignettes de stationnement - rue Boyer
Suzanne Ouellet	Sécurité des cyclistes - Boul. Saint-Michel
Thérèse Nadeau	Herbe à poux
Marie-Alice Méhu	Parc Azellus-Denis
Antoine Bres	Vignettes stationnement - Secteur du CLSC Villeray
Lisanne Tremblay	Vignettes stationnement - Secteur du CLSC Villeray
Simon Lemieux	Accumulation d'eau - ruelle Gounod
Laurence Boivin	Accès sécuritaire au parc Frédéric-Back
Pierre Michaud	Feux de circulation

À 20 h 40, la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

André Trépanier	Bail du complexe William-Hingston
Amy Darwish	Acquisition - 690-700, rue Jarry Ouest
Emanuel Guay	Insalubrité - 1040, rue Ball
Juliette Bellenger	Sécurité - Maison non habitée - 8626, avenue de Châteaubriand
Yveline Chérémond	Permis de rénovation
Pierre Lamarre	1. Conseil en présentiel 2. Aménagement - entrée du parc Jarry
Jean-Baptiste Polle	Cours de natation

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 21 h 05.

**10.07 - Période de questions des membres du conseil**

À 21 h 05, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

**10.08 – Motion d'un élu**

Deux motions sont déposées séance tenante. La mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli, dépose une motion intitulée « Motion pour honorer la mémoire de Gary Longhi » et la conseillère, Mary Deros, quant à elle, dépose une motion dont le titre est « Motion pour mettre en place des actions structurantes visant à améliorer la propreté dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0278****Proclamation de la Journée internationale de la musique le 1er octobre 2021.**

CONSIDÉRANT que l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1er octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique et a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui suivent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1<sup>er</sup> octobre 2021, « Journée internationale de la musique » sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA21 14 0279****Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre 2021.**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, depuis 1991, le 1er octobre Journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique, soit le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées sont une force vive de nos communautés et plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1<sup>er</sup> octobre 2021, « Journée internationale des personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA21 14 0280**

##### **Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre 2021.**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné en 1992, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que cette journée est soulignée à travers le monde par des milliers de villes et villages;

CONSIDÉRANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 17 octobre 2021 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ».

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA21 14 0281**

##### **Proclamation de la Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité le 17 octobre 2021.**

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 17 octobre 2021, *Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

**CA21 14 0282****Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques du 16 au 23 octobre 2021.**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2021, *Semaine des bibliothèques publiques*.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

**CA21 14 0283****Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets du 23 au 31 octobre 2021.**

CONSIDÉRANT que le Réseau des ressourceries du Québec a créé la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) au début des années 2000;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 13 millions de tonnes de déchets sont produites annuellement;

CONSIDÉRANT que la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;

CONSIDÉRANT que la SQRD permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation/Compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui se tiendra du 23 au 31 octobre 2021 et de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.06 et 15.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0284****Proclamation du mois d'octobre 2021, Mois du patrimoine hispanique.**

CONSIDÉRANT que les Latino-Américains ont commencé à s'établir dans la métropole dans les années 1950, que la première vague d'immigration remonte aux années 1970 et que l'évolution de cette population ne cesse d'augmenter dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, plus particulièrement dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 16 % des Québécois d'origine latino-américaine sont établis dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et que la présence de la population hispanique est deux fois plus importante dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 6 % des familles parlent principalement en espagnol dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a instauré un projet de loi désignant le mois d'octobre comme « Mois du patrimoine hispanique »;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté en 2017 un projet de loi proclamant le mois d'octobre comme mois du patrimoine hispanique;

CONSIDÉRANT que les Canadiens célèbrent depuis longtemps la culture hispanique à travers des événements tenus dans plusieurs communautés hispaniques;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a une importance significative pour la communauté hispanique à travers le monde et que le 12 octobre est célébré comme la journée de l'Hispanité;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois d'octobre 2021, mois du patrimoine hispanique.

Adopté à l'unanimité.

15.07

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA21 14 0285**

**Autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 54 434,95 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat du service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils électriques pour la période du 3 décembre 2021 au 2 décembre 2022 (12 mois), conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 2.03 et à l'article 15.00 du document CONTRAT de l'appel d'offres public 18-17126;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre - Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214969007

---

**CA21 14 0286**

**Autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 167 894,31 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2022, conformément à l'appel d'offres public 19-17822;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1216800001

---

**CA21 14 0287**

**Autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser l'acquisition du complexe modulaire de la Division des parcs appartenant à Atco Structures & Logistics, situé au 9100, boulevard Pie-IX pour la somme de 160 965 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1216676004

---

**CA21 14 0288**

**Octroyer un contrat à Services INFRASPEC inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est, aux prix de sa soumission, soit à une somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 453 976,74 \$, taxes incluses (contingences : 38 751,75 \$; incidences : 27 707,50 \$) - appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Services INFRASPEC inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égout et de voirie sur la ruelle Guizot entre la rue Guizot Est et la rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit à la

somme maximale de 387 517,49 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-21-06 (4 soumissionnaires);

2. d'autoriser des contingences de 38 751,75 \$; taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 27 707,50 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1214820004

---

#### CA21 14 0289

**Résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. de résilier le contrat octroyé par le conseil d'arrondissement le 31 août 2020 par la résolution CA20 14 0228, à la firme TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01;
2. d'imputer les crédits disponibles lors de la résiliation conformément à l'intervention financière du Service des finances de la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1216676003

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA21 14 0290

**Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, utilisé principalement par la Division de la voirie de l'arrondissement et le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville-centre, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 14 261 827,82 \$, taxes incluses (contingences : 2 263 782,19 \$; incidences : 679 134,66 \$), imputée à la Ville-centre, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires), et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 14 261 827,82 \$, taxes incluses, par le comité exécutif;

2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 2 263 782,19 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 679 134,66 \$, taxes incluses;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Axe construction inc.;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

**ET DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 13 868 217,01 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de travaux – appel d'offres public IMM-21-04;
2. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 393 610,81 \$, taxes incluses, en provenance du Service de l'environnement, par l'entremise de la réserve du passif environnemental de la Ville (359 419,13 \$, net de taxes) pour les coûts engendrés par l'enlèvement du réservoir à essence et la réhabilitation environnementale du site.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1216676001

---

**CA21 14 0291**

**Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à même le budget de fonctionnement de la Directrice d'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre de la fusion du Patro Le Prevost et du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1214539017

---

**CA21 14 0292**

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté - Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages ».**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO), pour l'année 2021, à même le budget de surplus de gestion affecté – Divers de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, nommé « Fonds de mariages »;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1214539018

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA21 14 0293

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA 18-14009.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326004

---

#### CA21 14 0294

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à Institut F, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021, comme suit :

**DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**

**500 \$** à CDC Solidarités Villeray – pour la célébration du BBQ populaire dans l'Est (activité tenue au mois d'août au parc Nicolas-Tillemont);

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**

**500 \$** à Institut F – pour l'activité de reconnaissance des bénévoles;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539015

---

**CA21 14 0295**

**Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement en date du 6 octobre 2021.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 6 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1210614001

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEOS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA21 14 0296**

**Adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA20-14003-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des bibliothèques à compter du 6 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1214539008

---

**CA21 14 0297**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'octobre à décembre 2021.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'octobre à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
6. que les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1214539016

---

#### CA21 14 0298

#### **Édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23e Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement.**

Attendu que depuis plusieurs années, l'accès véhiculaire au stationnement du centre d'achat Le Boulevard s'effectue aux entrées officielles sur le boulevard Pie-IX et la rue Jean-Talon;

Attendu que la fermeture de la 23e Avenue, de la 24e Avenue, de la 25e Avenue et de la 26e Avenue au nord de la rue Bélanger empêchait le transit automobile à travers le stationnement du centre d'achat;

Attendu que la signalisation et les bollards de la 23e Avenue ont été retirés, permettant la circulation véhiculaire entre le stationnement et la 23e Avenue;

Attendu que l'arrondissement s'efforce à créer des milieux de vie apaisés, conviviaux et sécuritaires;

Attendu que le retrait des bollards de la 23e Avenue compromet la quiétude et la sécurité des riverains;

Attendu que les travaux liés au SRB Pie-IX et la construction de la ligne bleue et d'une station risquent d'entraîner des entraves à la circulation sur les rues Jean-Talon et Pie-IX, et d'augmenter la circulation sur la 23e Avenue;

Attendu que la fermeture de nouveau de la 23e Avenue empêcherait la circulation véhiculaire à partir du centre d'achat, tout en permettant le passage des résidents;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la fermeture de la 23<sup>e</sup> Avenue au nord de la rue Bélanger, et ce, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1214704005

---

**CA21 14 0299**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A050, A100, A101, A102, A200 et A201 datés du 1<sup>er</sup> septembre 2021, préparés par Vézina architectes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 9 septembre 2021, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8501-8503, avenue de Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1218053017

---

**CA21 14 0300**

**Adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-112 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 19 août 2021, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 19 août au 3 septembre 2021 à 13 h, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à distance en temps opportun;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-112 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin de retirer le pavé alvéolé du calcul du pourcentage de verdissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1216495018

---

**CA21 14 0301**

**Adopter le second projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 24 août au 8 septembre 2021.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 19 août 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 24 août au 8 septembre 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 24 août 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 octobre 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP21-14004 à l'effet d'autoriser la catégorie d'usages C.7 sur une superficie maximale de 4 500 mètres carrés sur la propriété située au 9393, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone I04-010 à l'annexe C du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en ce qui a trait aux catégories d'usages autorisées, aux conditions suivantes :

- que seuls les usages de la catégorie C.7A soient autorisés en plus des usages autorisés à la grille des usages et des normes de la zone I04-010;
- que la superficie de plancher totale pouvant être occupée par des usages de la catégorie C.7A soit limitée 4 500 m<sup>2</sup>;
- que les usages de la catégorie C.7A soient exercés dans un nouvel agrandissement situé dans le prolongement arrière du bâtiment existant;
- que le nombre total d'unités de chargement accessoires aux usages de la catégorie C.7A soit limité à 7;
- que toute unité de chargement accessoire aux usages de la catégorie C.7A soit localisée du côté nord-ouest du bâtiment, face à la voie ferrée;
- que deux unités de chargement existantes situées du côté sud-est du bâtiment, face aux résidences voisines, soient éliminées;
- que l'entreposage extérieur de remorques soit interdit;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant un usage spécifique de la catégorie C.7A n'est pas ouverte dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1218053008

---

**CA21 14 0302**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA21-14006 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à adopter un cadre réglementaire pour l'émission des vignettes institutionnelles, destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

40.07 1214704004

**Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 40.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 23 novembre 2021.